



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



FLORICULTURE - PEPINIERE n° 10 du 29 juin 2017



Chrysanthèmes : attention aux thrips et aux pucerons !



Plants de chrysanthèmes avec traces de thrips (photo EH Bourgogne)

Principales vigilances à la réception des boutures :

- Trace de thrips
- Présence de rouille blanche

Par précaution, à réception des plaques de plants et avant repiquage, il est possible de :

- Faire un traitement avec *Steinernema feltiae* qui va agir sur les larves de sciarides et les larves de thrips.
- Faire un traitement avec *Amblyseius cucumeris* contre les thrips.

Point sur la production de jeunes plants de légumes :

Il reste encore quelques séries de cucurbitacées. Attention à bien aérer et distancer les cultures car le risque principal par temps chaud et humide, c'est l'oïdium.
Les pucerons et thrips sont généralement peu présents dans ces cultures. Les apports d'auxiliaires peuvent donc être réduits ou stoppés si les panneaux englués sont indemnes de ravageurs.

Fortes attaques d'altises sur les choux en godets



Altises sur choux (photo EH Bourgogne)



Présence également de larves de la punaise du chou (photo EH Franche-Comté)

Larve d'Eurydema ornata : sur chou, navet, radis (Brassicacées ou Crucifères) provoquant jaunissement et dépérissement des plants...L'adulte est rouge et noir.



Présence également de larves de la punaise du chou (photo EH Franche-Comté)

Point sur la production en pépinière :

1- La pyrale du buis en jardinerie, jardins...

Nous sommes toujours au stade adulte (papillons) pour la pyrale. La deuxième génération de chenilles est apparue. Des apports de *Bacillus thuringiensis ssp. Kurstaki* (couramment désigné par son acronyme Btk) peuvent être effectués. C'est une bactérie qui vit naturellement dans le sol et qui, depuis une trentaine d'années, est utilisée partout dans le monde comme agent de lutte biologique pour réprimer les populations de divers insectes ravageurs forestiers et agricoles.

La chenille est infectée lorsqu'elle dévore les parties de la plante arrosée par la bactérie. Cette bactérie produit des spores et des cristaux de protéines qui entraînent la libération d'une substance toxique dans l'intestin des chenilles. Cette substance leur corrode la paroi intestinale et a pour effet de paralyser les mâchoires de la chenille. Quelques heures après l'absorption du produit, la chenille ne peut plus s'alimenter et meurt dans les jours suivants.

Si vous avez mis en place des pièges à phéromone pour capturer les papillons mâles, en plus de limiter les attaques, ces pièges vous permettront de détecter plus tôt la présence d'éventuels papillons.



Piège à phéromones "Funnel" pour Pyrale du buis et papillon piégé (Photos EH Bourgogne)

De nombreux vols sont constatés en Côte-d'Or, les papillons se réfugient dans les serres !



Papillons de pyrale du buis (photo : EH Franche-Comté)

Dès la présence des papillons, des micros hyménoptères : les trichogrammes pourront être utilisés. Ce sont de minuscules insectes qui se reproduisent en parasitant les œufs des pyrales du buis. Dès la ponte, sans attendre les signes de ravages sur les feuilles, ces insectes éliminent la nouvelle génération à venir de pyrale du buis.

BILAN Horti – Pépi - Légumes : Niveau de risque

1. Cultures florales : sur chrysanthèmes, il y a quelques foyers de thrips sur les petites fleurs et quelques foyers de pucerons sur les « grosses fleurs »
2. Légumes : fortes attaques d'altises sur les choux et présence de la punaise du chou.
3. En pépinière et en jardinerie : la pyrale est encore au stade papillon, la deuxième génération de chenilles est présente ...
4. En pépinière : rien n'a été signalé.

risque : 1 à 5				
Couple plante/ravageur		Niveau de risque		
Ravageur	plante			
Acariens	chrysanthèmes	1		
Puceron	chrysanthèmes	1	à surveiller	
Thrips	chrysanthèmes	1	à surveiller	
altises	plants de légumes	3	à surveiller	
oidium	plants de légumes	1	à surveiller	
Oïdium	Pépinière sous abris	1		
Pucerons	Pépinière	1	à surveiller	
Pyrale buis	Pépinière	2		

Légende	
Aucun risque	
Risque moyen à surveiller	
Risque important	

INFORMATIONS concernant *Xylella fastidiosa*

Source DRAAF/SRAL BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

Les producteurs de végétaux hôtes de *Xylella fastidiosa* qui vendent à des professionnels sont soumis à **Passeport Phytosanitaire Européen**.

La vente de ces végétaux vers des professionnels dont les grandes surfaces, les paysagistes, les collectivités... devra être accompagnée d'un PPE.

Mais la vente au particulier, client final, d'une plante hôte ne requiert pas l'apposition du PPE.

La liste des végétaux hôtes soumis à PPE étant réactualisable, il est nécessaire d'aller sur le site suivant régulièrement :

http://ec.europa.eu/food/plant/plant_health_biosecurity/legislation/emergency_measures/index_en.htm

Ainsi par exemple : quand un horticulteur produit des végétaux hôtes de *Xylella fastidiosa* comme par exemple les végétaux de *Lavandula angustifolia* (lavande) ou *Hebe* (véronique) ou *Rosmarinus officinalis* (romarin) et vend toute sa production directement à un particulier, il n'est pas soumis à enregistrement sur le registre phytosanitaire en tant que producteur PPE. **Mais dès lors qu'une partie de la production de ces végétaux est vendue à un professionnel au sens large comme un autre horticulteur, un producteur de lavande, une jardinerie, une grande surface, un paysagiste ou une commune**, il est soumis à contrôle en tant que producteur PPE et doit émettre des PPE vers ces professionnels.

L'horticulteur doit préalablement s'immatriculer au registre officiel du contrôle phytosanitaire auprès de la SRAI/DRAAF de la région Bourgogne-Franche-Comté (4 bis rue Hoche – BP87865 – 21078 DIJON Tél : 03 80 39 31 55 – mail : sral.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr)

Voir les fiches diagnostics ci-après.



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE



Diagnostic de *Xylella fastidiosa*

LES SYMPTÔMES - 1



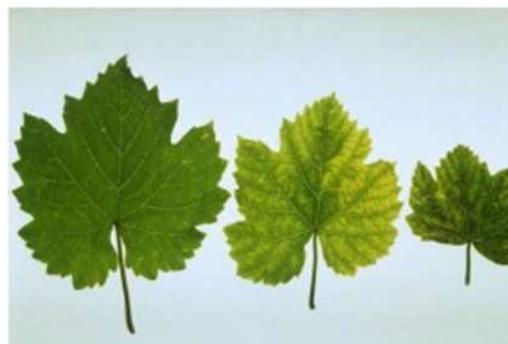
1- Citrus Variegated Chlorosis (CVC) :
taches chlorotiques typiques de *Xylella fastidiosa* sur *Citrus sinensis*



2- Décoloration foliaire et nécrose d'apex
du limbe à *Xylella fastidiosa* subsp *pauca*
sur feuillage de *Prunus cerasi*



3- Symptômes de *Xylella fastidiosa* sur
feuilles de *Nerium oleander*



4- Maladie de Pierce (*Xylella fastidiosa*
subsp *fastidiosa*) : taches chlorotiques de
printemps sur feuilles de *Vitis vinifera*



5- Symptômes de *Xylella fastidiosa* sur
Coffea intercepté, originaire d'Equateur



6- Brunissement foliaire à *Xylella fastidiosa* subsp *pauca*
sur *Prunus amygdalus*



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHERIE



Diagnostic de *Xylella fastidiosa*

LES SYMPTÔMES - 2



7- Maladie de Pierce (*Xylella fastidiosa* subsp *fastidiosa*) sur *Vitis vinifera*



8- Maladie de Pierce (*Xylella fastidiosa* subsp *fastidiosa*) sur *Vitis vinifera*



9- Symptômes de *Xylella fastidiosa* subsp *sandyi* sur *Coffea* intercepté, originaire d'Amérique Centrale



10- Symptômes de *Xylella fastidiosa* subsp *sandyi* sur *Coffea* intercepté, originaire d'Amérique Centrale



11- Brunissement foliaire à *Xylella fastidiosa* subsp *pauca* sur *Olea europaea*



12- Dépérissement à *Xylella fastidiosa* subsp *pauca* sur *Olea europaea*



Diagnostic de *Xylella fastidiosa*

LES RISQUES DE CONFUSION AVEC D'AUTRES CAUSES BIOTIQUES - 1

Lors d'un diagnostic visuel, certaines affections parasitaires des plantes peuvent entraîner une méprise avec des dégâts de *Xylella fastidiosa*. Ces attaques sont potentiellement provoquées par de nombreux ravageurs et maladies, dont des pathogènes infectant les tissus vasculaires, responsables de trachéomycose ou d'apoplexie, de même que des agents de taches brunes foliaires, des phytoplasmes, d'autres bactéries ou encore des insectes foreurs.



1- Verticilliose en coupe sur tronc d'Acer

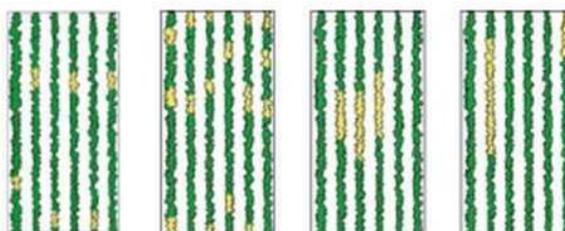


2- Graphiose en coupe sur troncs d'Ulmus



3- Verticilliose sur Acer

**Distribution horizontale non systémique
des symptômes = parasite (biotique)**



Si les plantes affectées sont éparées ou réparties en petits groupes (foyers), il est plausible de croire qu'un microorganisme pathogène ou un ravageur est impliqué.



4- Graphiose sur Ulmus



5- Tache brune foliaire à *Pestalotiopsis* sur *Magnolia*



6- Anthracnose sur *Platanus x acerifolia*



7- Moniliose sur *Prunus cerasus*



8- Rhizoctone brun sur *Pelargonium*



Diagnostic de *Xylella fastidiosa*

LES RISQUES DE CONFUSION AVEC D'AUTRES CAUSES BIOTIQUES - 2



9- ECA - enrroulement chlorotique de l'abricotier (EFSY) sur *Prunus persica*



10- ECA - enrroulement chlorotique de l'abricotier (EFSY) sur *Prunus persica*



11- Dépérissement à *Cylindrocarpon* et *Phomopsis* sur *Rubus*



12- Dépérissement à *Phytophthora* sur *Lavandula*



13- Fusariose vasculaire sur *Hebe*



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DU DÉVELOPPEMENT
RURALE ET DE LA PÊCHE



Diagnostic de *Xylella fastidiosa*

LES SYMPTÔMES - 3



13- Dépérissement à *Xylella fastidiosa* subsp *multiplex* sur *Spartium junceum*



14- Symptômes de *Xylella fastidiosa* subsp *multiplex* sur *Pelargonium graveolens*



15- Dépérissement à *Xylella fastidiosa* subsp *multiplex* sur *Polygala myrtifolia*



16- Symptômes de *Xylella fastidiosa* subsp *multiplex* sur *Polygala myrtifolia*



17- Décoloration à *Xylella fastidiosa* subsp *multiplex* sur *Polygala myrtifolia*



18- Brunissement à *Xylella fastidiosa* subsp *multiplex* sur *Polygala myrtifolia*



Diagnostic de *Xylella fastidiosa*

LES RISQUES DE CONFUSION

AVEC DES CAUSES ABIOTIQUES - 1

Lors de l'observation visuelle de symptômes sur des plantes, certaines affections abiotiques peuvent être confondues avec des dégâts de *Xylella fastidiosa*. Ces troubles rassemblent une multitude de phénomènes impropres à l'existence des végétaux, non causés par des organismes vivants. Dans les cas graves, ils atteignent les fonctions vitales et sont inéluctables. Ils constituent, en outre, une source potentielle de développement parasitaire.



1- Excès de salinité sur *Genista hispanica*



4- Carence en magnésium sur *Rosa*



5- Carence en fer sur *Citrus*



6- Carence en fer sur *Quercus palustris*

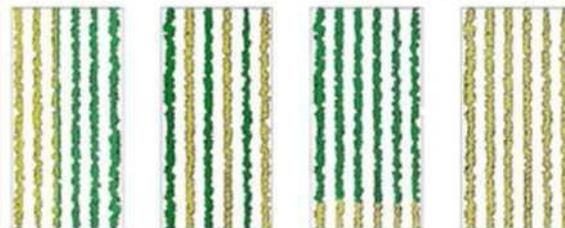


2- Excès de salinité sur *Rosmarinus*



3- Excès de salinité sur *Lavandula*

Distribution horizontale systémique des symptômes = abiotique



Si les plantes symptomatiques sont localisées en bordure du champ ou suivent un axe symétrique (ex : sur le rang), il est probable que la cause soit non parasitaire ou abiotique. Cependant, certaines pathogènes telluriques (*Phytophthora*, *Fusarium*, *Verticillium*...), se manifestent ainsi.



7- Carence en magnésium sur *Vitis vinifera*



8- Effets de la sécheresse estivale sur *Aesculus*



9- Effets de la canicule sur *Acer*



10- Phytotoxicité herbicide (feuilles de gauche) sur *Salix*



11- Phytotoxicité d'un fongicide systémique sur *Rosa*

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté et rédigé par Christian DANTIN - EST HORTICOLE Bourgogne, avec la collaboration d'EST HORTICOLE Franche-Comté et la FREDON Bourgogne, à partir des observations réalisées dans les entreprises bourguignonnes et franc-comtoises.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les horticulteurs et pépiniéristes pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Dispositif supervisé par le Service Régional de l'Alimentation dans le cadre du dispositif de Surveillance Biologique du Territoire du plan régional Ecophyto.

« Action **co-pilotée** par le **Ministère chargé de l'Agriculture** et le **Ministère chargé de l'environnement**, avec l'appui financier de l'**Agence Française pour la Biodiversité** par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2 ».

Avec la participation financière de :

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**

Établissement public du ministère de l'Environnement